



**SESSION DE LA 55^e ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE
DU 1 AU 7 JUILLET 2024
LUANDA, ANGOLA**

COPIE DE L'ORDRE DU JOUR

VENDREDI, 5 JUILLET 2024

Points inscrits à l'ordre du jour

1. Allocution devant l'Assemblée plénière conformément à l'article 44 (5) du règlement intérieur

L'honorable Warren Mwambazi, président de l'Organisation des comités des comptes publics de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADCOPAC) et membre du Parlement de la Zambie, s'adresse à l'Assemblée, conformément à l'article 44, paragraphe 5, du règlement sur le « *Renforcement du partenariat entre le FP-SADC et la SADCOPAC* ».

2. Motion pour l'adoption du rapport du Comité exécutif sur les questions politiques et administratives

« Que le rapport du Comité exécutif sur les questions politiques et administratives soit adopté par la 55^e Assemblée plénière »

Présentée par : l'hon. Président Tlohang Sekhamane – membre du Comité exécutif

Appuyée par: l'hon. Président Professeur Peter Hitjitevi Katjavivi – membre du Comité exécutif

3. Motion pour l'adoption du rapport du Comité exécutif sur les questions financières (rapport du trésorier)

« Que le rapport du Comité exécutif sur les questions financières (rapport du trésorier) soit adopté par la 55^e Assemblée plénière »

Présentée par : Hon. Sénateur Isaac Magagula, trésorier du Forum

Appuyée par: Hon. Phillipus Katamelo, membre du Comité exécutif

4. Allocution par la représentante du Centre de Recherche sur la Santé de la Population en Afrique (APHRC), Mme Grace Kibunja, cheffe de la division du plaidoyer, axée sur « *l'engagement au partenariat avec le FP-SADC en vue du renforcement de l'efficacité parlementaire dans la région de la SADC* », conformément à l'article 44, paragraphe 5 du règlement intérieur du FP-SADC.
5. Allocution par le représentant d'Oxfam, M. Machinda Marongwe, Directeur des programmes pour l'Afrique australe, sur l'engagement au partenariat avec le FP-SADC en matière de « *renforcement de l'action parlementaire en justice de genre, changement climatique, gouvernance et collaboration humanitaire dans la région de la SADC* », conformément à l'article 44, paragraphe 5, du règlement intérieur du FP-SADC.
6. Présentation de la collection de mémorabilia aux présidents des parlements nationaux par le président du FP SADC
7. **Allocution de clôture par le Président du FP SADC.**

Fin